

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vendredi 21 février 2020, à **19 heures 30 minutes**, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni à la Mairie.

PRESENTS : MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, GODIN Jean-Claude, LAPORTE Jacques, DROCOURT Pascal, FREROT Willy, DEFFONTAINES Gaétan, COCU Christian, Mmes HOORNE Alberte, DEVILLERS Valérie, LECOINTRE Béatrice, GRANDVALET Alice, MICHOT Arlette, GRECARD Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DEWACHTER Christophe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la Présidence du Doyen de l'Assemblée, Mme HOORNE Alberte, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, à 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, et vote le Compte Administratif 2019 de M. le Maire, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	467 372.36 €	510 443.68 €
INVESTISSEMENT	117 513.72 €	195 530.58 €
<u>Excédent de Fonctionnement</u> :	43 071.32 €	
<u>Excédent d'Investissement</u> :	78 016.86 €	

Excédent fonctionnement 2019	+ Excédent fonctionnement 2018	43 071.32 €	= + 88 533.66 €
		+ 45 462.34 €	
Excédent investissement 2019	+ Déficit investissement 2018	78 016.86 €	= + 36 285.21 €
		+ - 41 731.65 €	

En résumé, au 31/12/2019, la commune a un excédent de clôture de : + 124 818.87 €

COMPTE DE GESTION 2019

Sous la présidence de M. le Maire, ce compte a été approuvé à l'unanimité et arrêté au même chiffre que ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 A 2020

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de **32 602.79€** (pour le calcul : excédent d'investissement 36 285.21 € - reste à réaliser dépenses soit 68 888 €) au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits ouverts au Budget Primitif 2020.

DELIBERATION POUR RESTITUTION DE LA TAXE D'URBANISME CONCERNANT DES TRAVAUX NON REALISES :

Faisant suite à la réclamation d'un administré aux services des taxes pour l'annulation d'une déclaration préalable de 2011 dont les travaux n'étaient pas réalisés en octobre 2017 (une première partie des taxes avait été versée et le solde lui était réclamé), et au courrier du Service des Impôts demandant en décembre 2019 la restitution par la commune de cette taxe perçue à tort d'un montant de 250 €.

La Trésorerie demande une délibération confirmant le remboursement des 250 euros et l'affectation de cette somme à l'article 10226 pour couvrir le manque de crédits suite au mandat effectué en décembre 2019.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité, de confirmer le remboursement des 250 euros et le virement des crédits nécessaires au mandat concerné.

DELIBERATION CONCERNANT LE RECOUVREMENT DE L'ELECTRICITE A LA SALLE DES FETES POUR LE REVEILLON DE 2019 :

M. le Maire rappelle qu'à la réunion du conseil municipal du 08 mars 2019, il a été accordé ceci : « M. le Maire fait part de la demande de location pour la Saint Sylvestre 2019 de la salle des fêtes par le Club des Cheveux d'Argent afin d'y organiser un repas pour le réveillon de la Saint Sylvestre. L'accord est donné par les conseillers moyennant une petite participation financière du club qui pourrait notamment contribuer aux frais de chauffage ».

Par contre, il n'a pas été défini de montant. En effet, la Trésorerie va demander à la commune de joindre une délibération en justificatif du chèque.

M. le Maire propose de ne pas faire payer pour le 31/12/2019 et de faire le point avec toutes les associations qui prennent la salle des fêtes le weekend l'hiver (perte de location pour la commune et coût du chauffage) afin que cela soit équitable pour tous. Le sujet sera à revoir à une autre réunion pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition. Il ne sera pas demandé de participation chauffage au Club de Cheveux d'Argent pour le repas de la Saint Sylvestre 2019.

DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AU SINISTRE DU MUR DE L'ECOLE LE 10/01/2020 :

M. le Maire informe les conseillers de l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte de l'école qui s'est couché dans le jardin du voisin (35 mètres de long sur 3 mètres de haut). C'est arrivé le 10 janvier 2020 à 19 h 00. Ce mur en pierre est la propriété de la commune. Il avait été nettoyé lors des matinées citoyennes il y a un an environ (lierre retiré). Des photographies du sinistre sont montrées.

L'assurance communale ne garantit pas les dommages au mur. Les frais de reconstruction sont donc à la charge de la commune.

Il est possible de déposer une demande de subvention en urgence auprès de l'Etat, au titre de la DETR (taux 45 % du montant hors taxe, avec plafond de 150 000 €), et du Département (taux 35 % du montant hors taxe).

Des devis ont été demandés et une réponse a été reçue, proposition avec reconstruction dans le même style afin de conserver son apparence initiale pour le patrimoine communal.

Il y a 55 m³ de pierres à déblayer par « big bag » avec une grue car l'accès n'est pas possible avec un engin.

Pour le dossier de subvention, le devis de l'entreprise CHARPENTIER est présenté d'un montant de 124 165.94 € HT soit 148 999.13 € TTC. D'autres devis seront demandés avec consultation d'entreprises avant de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à la majorité, avec 13 voix pour et 1 voix contre :

- de présenter le devis de l'entreprise CHARPENTIER pour 124 165.94 € HT pour le dossier de subvention,
- et charge M. le Maire de déposer le dossier auprès de l'Etat (au titre de la DETR) et du Département, au meilleur taux,
- sollicite que d'autres devis soient demandés avant les travaux.

DELIBERATION CONCERNANT LE REAJUSTEMENT DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE GROSCOURT POUR LE DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT, ET DE L'ETAT AVEC REPORT DE CE DOSSIER DE 2020 A 2021 :

Lors de la précédente réunion du 15/11/2019 : M. le Maire a rappelé au conseil municipal, qu'il a été accepté, par délibération n°2018-33 du 08/11/2018, de solliciter l'aide financière de l'Etat (au titre de la DETR) et du Département concernant les travaux de voirie dans le hameau de Groscourt, sur le Chemin Rural N° 15 et au carrefour avec le Chemin Rural de Montperthuis à Groscourt.

Il a précisé qu'en 2020, le Syndicat des Eaux d'Ons en Bray allait programmer des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable au hameau de Groscourt, dans la même rue que celle de nos travaux.

Les conseillers ont alors délibérés et décidés à l'unanimité de reporter la demande de subvention de 2019 à 2020 auprès de l'Etat (au titre de la DETR) et du Département. Les travaux de voirie communaux seront réalisés après ceux prévus par le Syndicat des Eaux d'Ons en Bray. Ils pourraient être réalisés en 2021, retardés à cause des travaux sur la conduite d'eau potable en 2020. Il a expliqué ensuite aux conseillers que le chemin s'était dégradé plus haut en remontant vers la ferme et qu'il faudrait revoir l'entreprise pour réactualiser le devis.

Suite à cet exposé, il rappelle que le 1^{er} devis de l'entreprise SPC s'élevait à 35 546 € HT soit 42 655.20 € TTC, et présente le devis réajusté de l'entreprise SPC d'un montant de 51 186 € HT soit 61 423.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité :

- de présenter le devis réajusté de l'entreprise SPC de 51 186 € HT pour le dossier de subvention,
- et charge M. le Maire de déposer le dossier auprès de l'Etat (au titre de la DETR) et du Département, au meilleur taux,
- de reporter la demande de subvention de 2020 à 2021 auprès de l'Etat.

DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE VALIDATION, DE NON VALIDATION OU DE MODIFICATION DES CARTES DE ZONAGES PROPRES AU TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE PLUI-H :

Monsieur le Maire expose les propositions de cartes de zonages du PLUi-H, et précise qu'il a fait part de ses remarques et doléances lors d'un rendez-vous avec le service « Aménagement du Territoire » en date du 11 février 2020. S'en suit un débat.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, et exprime son désaccord avec les propositions des cartes de zonage du PLUi-H transmis et décide de ne pas les valider.

ETABLISSEMENT DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 DE 8 H A 18 H :

Le bureau de vote a été constitué pour les élections municipales des **15 et 22 mars 2020 de 8 H 00 à 18 H 00**.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire donne la parole à M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} Adjoint, au sujet de la traversée de Senantes (Rue Principale – RD 1). Suite à la demande faite auprès des services du Département (UTD de Songeons), un comptage du trafic routier a été réalisé à 3 endroits simultanément du 15 au 21 janvier 2020 (les 2 entrées du village et le virage au niveau du N° 42 Rue Principale). Il fait la lecture du rapport :

- Venant de Villembrey : 1 036 véhicules par jour dont 3.2 % de poids lourds. La vitesse moyenne est de 48.9 km/heure, et la vitesse la plus élevée sous laquelle roule 85 % des usagers est de 64.1 km/heure.

- Virage : 949 véhicules par jour dont 2.9 % de poids lourds. La vitesse moyenne est de 42.1 km/heure, et la vitesse la plus élevée est de 52.7 km/heure.

- Venant de Villers-sur-Auchy : 995 véhicules par jour dont 4.5 % de poids lourds. La vitesse moyenne est de 44.1 km/heure, et la vitesse la plus élevée est de 64.5 km/heure.

Le rapport conclu que, bien qu'au-delà de la limite de vitesse réglementaire (50 km/heure), les vitesses les plus élevées des trois points de comptages ne sont pas significatives de vitesses excessives. Il est rappelé qu'avant la réalisation d'aménagement de sécurité par la commune, il est nécessaire d'obtenir l'avis du Département.

- M. Christophe DEWACHTER et Mme Valérie DEVILLERS, délégués communaux au SIRS, font un compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 04 février 2020. La rentrée scolaire 2019/2020 s'est bien déroulée (115 élèves actuellement).

Il énumère ensuite les prévisions des effectifs des classes pour la prochaine rentrée 2020/2021, cela ira mais les effectifs sont en baisse (entre 107 et 114 élèves). Dans les années à venir, une vingtaine d'élèves de CM2 partiront au collège et seulement 4 élèves rentreront en première année de maternelle.

Les prévisions pour la rentrée 2021/2022 seront problématiques, une fermeture de classe pourrait intervenir si la baisse des effectifs continue.

Pour conclure cet exposé, il est ajouté que l'association des parents d'élèves organise en 2020 le « LOTO DES ECOLES » le 18 avril (voir les informations ci-jointes), et la « KERMESSE » le 20 juin (thème : la mer).

- M. le Maire informe les conseillers que la commune a 7 132 € d'impayés, principalement composé d'impayés de cantine (plus ou moins 4 500 €), et de vidange d'assainissement ou de travaux de réhabilitation d'assainissement.

- Mme Alberte HOORNE demande la raison de la présence des échafaudages à l'église. Qu'en est-il des travaux ? M. le Maire répond que des travaux restent à réaliser, arrêtés en ce moment car le Chef de chantier est malade depuis 2 mois. Il ajoute qu'il n'a pas pu avoir ce jour d'interlocuteur pour savoir la date de reprise du chantier.

Elle demande pourquoi elle n'est pas invitée au repas de l'Association de Chasse aux Biens Communaux alors qu'elle fait partie des représentants du conseil municipal. Le Maire lui répond qu'il n'en est pas le responsable que c'est une décision des adhérents.

Elle signale également une mauvaise utilisation du chauffage à la salle des fêtes par les différentes associations la semaine.

- M. COCU Christian, conseiller, demande ce qu'est devenue l'ancienne faucheuse d'accotement achetée par la commune (ancien Maire) il y a environ 25 ans, voire 30 ans. A-t-elle été reprise par le concessionnaire lors du dernier achat du broyeur d'accotement ? Il est répondu qu'elle est toujours la propriété de la commune.

Il sollicite également l'ajout de cailloux à l'endroit du trou dans le virage (chemin allant de Bois-Aubert à la départementale – Mont de Vaux) ainsi que dans le fond du chemin des Malingances.

- Mme Béatrice LECOINTRE, conseillère, demande la raison de l'élagage des arbres sur la commune cette semaine. M. le Maire et M. DEWACHTER Christophe, 1^{er} adjoint, répondent que c'était en raison des deux gros coups de vents récents et de risque de chutes d'arbres ou de branches. Des riverains se sont manifestés à Goulancourt car les arbres situés sur la VC N°5, allaient casser la ligne électrique (rue dans le prolongement de la rue du Château jusqu'à l'intersection avec la Rue du Bray), voilà la raison des travaux à cet endroit. Des saules pleureurs aux mares d'Amuchy et de Senantes bourg ont été élagués également, ainsi que le chêne dans la cour de l'école. Ce sont les travaux d'élagage les plus urgents qui ont été faits afin d'éviter des accidents. La location d'une nacelle à l'entreprise Levasseur de Saint Germer de Fly a duré environ 2 jours et 1 heure, à plus ou moins 70 € de l'heure, soit environ 1 500 €.

- Mme Jocelyne GRENARD, conseillère, demande pourquoi il est servi une moitié de steak aux élèves de maternelles alors que le prix du repas est identique aux autres qui ont un steak entier. Elle demande s'il est possible de faire un tarif pour les maternelles moins cher comme certaines communes. Mme Valérie DEVILLERS, conseillère, qui a fait de nombreux remplacement à la cantine lorsqu'un des agents de service était malade lui répond. En effet, une moitié de steak est servi à tous les élèves de maternelles mais il y a un deuxième passage pour ceux qui en veulent encore, pareil pour les légumes... . Un débat s'en suit. Il est rappelé que le coût de revient du repas est de 24.66 € et qu'il n'est facturé que 3.50 € depuis le 01/01/2020, soit une perte d'environ 21 € par repas pour la commune.

- - INFORMATION - -

PERMANENCES DE LA MAIRIE : MARDI et VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30



CENTRE AERE organisé à SENANTES

(à la cantine – 4 place de l’Eglise)
pour les enfants de 3 à 10 ans

du lundi 06 JUILLET au vendredi 31 JUILLET 2020 - de 8 h à 18 h

Pour renseignements et inscriptions,

adressez-vous du lundi au vendredi (9 h à 12 h et de 14 h à 18 h) au
Centre Social de Songeons au 03 44 82 30 62 – site : www.centresociauxsongeons.fr



THEATRE À LA SALLE DES FETES DE SENANTES

VENDREDI 13 MARS & SAMEDI 14 MARS 2020 à 21 h 00

COMEDIA DES ECLONDES
TRUPE DE THÉÂTRE AMATEUR

Présente

13 MARS
14 MARS

21H00

Vendredi 13

Une Comédie de
Jean Pierre Martinez

www.comediadesecclondes.com
Réservation conseillée par mail à : contact@comediadesecclondes.com

PNIS - Ne Pas Jeter Sur la Voie Publique

Quand on apprend au cours de la même soirée que son meilleur ami s’est crashé en avion et qu’on a soi-même gagné au loto, comment cacher sa joie devant la veuve potentielle ?

Jérôme et Christelle ont invité à dîner un couple d’amis. Mais Madame arrive seule, effondrée. Elle vient d’apprendre que l’avion qui ramenait son mari à Paris s’est crashé en mer. Suspendu aux nouvelles avec la veuve potentielle pour savoir si son mari fait partie ou non des survivants, le couple apprend qu’il vient de gagner au super tirage du loto de ce vendredi 13.

Le mot d’ordre est dès lors « cache ta joie »... Nombreux rebondissements à prévoir au cours de cette soirée mouvementée...

Durée : 1 h 20

Entrée : 7 €

Entrée 6 à 14 ans : 5 €

Gratuit moins de 6 ans

COMEDIA DES ECLONDES
TRUPE DE THÉÂTRE AMATEUR

-- **INFORMATIONS (SUITE)** --



LA BIBLIOTHEQUE DE SENANTES & la Municipalité

**INVITENT gratuitement
les enfants de 2 à 10 ans**

à venir écouter les **HISTOIRES**

SAMEDI 11 AVRIL 2020, à 15 H 30

à la GARDERIE (GRILLE BLANCHE au 12 place de l'Eglise)

Goûter offert et ... **CHASSE AUX ŒUFS...**

Venez nombreux !

Nous attirons votre attention sur le fait que les parents doivent rester avec leurs enfants pendant l'animation et qu'ils sont sous leur surveillance. La commune de Senantes se dégage de toutes responsabilités si des enfants venaient à être seuls.

Merci de votre compréhension.



L O T O des Ecoles

Organisé par l'Association des parents d'Elèves

Le **SAMEDI 18 AVRIL 2020,**
à 19 H 30,

à la salle des fêtes de **SENANTES**
(ouverture des portes à 18 h 00)



Réservation au : 06.85.13.76.27

De nombreux lots à gagner

VENEZ NOMBREUX !

